

Compte-rendu du CCFP du mardi 19 Octobre 2021 sur le rapport État de la Fonction publique

Monsieur Blazy, directeur, adjoint à la directrice générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP), ouvre le comité commun de la Fonction publique (CCFP), après avoir constaté que le quorum était atteint. Il indique que pour sa 45^{ème} présentation, le rapport est entièrement dématérialisé, avec ses fiches thématiques (base de données sociales) et son bilan statistique.

Les données sont de 2 ans en arrière, sauf pour le temps de travail et la période de pandémie.

L'analyse territoriale de l'emploi public pour l'État est une avancée.

Florian Blazy invite les organisations syndicales à s'exprimer.

La CFDT souligne, pour l'apprécier, que le CCFP soit entièrement dédié au rapport annuel 2021 sur l'état de la Fonction Publique. Elle félicite les équipes de la DGAFP pour la réalisation de ce très lourd et exigeant travail, qui s'améliore d'année en année, mais regrette qu'il soit trop axé sur le versant État, au détriment de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière. La CFDT fait tout de même la séparation entre le travail de fond de grande qualité, et la politique de communication du Gouvernement qui « repeint en rose » le dialogue social.

La CFDT rappelle, à la fois, qu'elle a voté contre le projet de loi du 6 août 2021 dit de transformation publique, et reconnaît qu'entre le projet initial et celui définitivement voté, le ministère avait accepté un nombre certain de ses propositions.

En ce qui concerne le rapport proprement dit, la CFDT relève, comme elle l'avait déjà fait à la formation spécialisée du 29 septembre 2021, une amélioration dans sa présentation, le rendant ainsi plus lisible :

- Le tableau des emplois (entrées sorties) pour mieux appréhender les flux.
- La comparaison des rémunération femmes hommes.
- Un nouveau tableau pour le salaire moyen par filière, étendu à la FPE car déjà existant à la FPT et à la FPH.
- L'ajout des séries longues sur rémunérations et mobilités pour mieux suivre les évolutions dans le temps.
- Des données sur les apprentis qui seront fournies en fin d'année et ajoutées au rapport, à partir des chiffres produits par la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

La DARES, comme l'INSEE sont des directions et instituts indépendants de la DGAFP. La DARES relève du ministère du Travail. L'INSEE de celui de l'Economie.

Ont également été appréciés par la CFDT, les dossiers, qui cette année, portent sur :

- Les effectifs de la Fonction publique par départements. La territorialisation des statistiques.
- La répartition de la Fonction publique civile de l'État sur les territoires.

Le nouvel outil, la banque de données sociales (BDS) et le rapport social unique (RSU), devrait permettre d'affiner encore davantage la qualité des statistiques, et aux ministères, aux employeurs territoriaux et hospitaliers, de mieux piloter les missions, former les agents, éviter les risques psycho sociaux entre autres. Quant aux OS, elles peuvent regarder à cette aune, la pertinence de certaines de leurs revendications.

Si la féminisation des 3 versants de la Fonction publique se poursuit, le vieillissement des agents est également en augmentation.

La CFDT a rappelé qu'au-delà de ses constats, le ministère de la Fonction Publique devait en tirer des conséquences pour améliorer l'égalité professionnelle femmes hommes (l'écart salarial est d'encore 12,6%), et sur la santé des agents, faire un focus sur le suivi des personnels en Covid long.

A cause de la pandémie, l'activité des services publics a été très forte. Les agents publics ont pris moins de congés que les travailleurs du privé.

Florian Blazy à la fin du conseil commun, précise que pour la banque de données sociales, le volet Fonction publique hospitalière est prévu en fin d'année. Il reconnaît le déséquilibre entre les versants en faveur de l'État.

Sur les demandes de la CFDT à propos de bilans qualitatifs et pas seulement quantitatifs, sur par exemple, le contrat de projet, et rupture conventionnelle, ils seront prévus pour le rapport Fonction publique de l'année 2022.

Il s'engage également à donner plus d'éléments sur les retraites pour invalidité, grâce à la banque de données sociales.

Ce sera également chose faites sur la question du suivi du devenir des apprentis.

Commencé à 9h00, le CCFP a été clôturé à midi.

Délégation CFDT : Jean-Luc SAPHORE (Uffa), Denis Jacob et José Porceddu (Interco), Anne Meunier (Syncass), Monique Bergamelli (FEP), Pierre-Marie Rochard (SGEN).